



**RACHAT PAR  
SAINT-GOBAIN**

*Les dirigeants du groupe suisse Sika s'opposent à son rachat par le géant Saint-Gobain. Le représentant d'actionnaires Dominique Biedermann a l'espoir de les voir l'emporter.*

# Sika: «La bataille n'est pas perdue»

PROPOS RECUEILLIS PAR

**GUILLAUME MEYER**

Le groupe suisse Sika tombera-t-il dans l'escarcelle du géant français Saint-Gobain? Le conflit fait rage depuis que la famille héritière Burkard - actionnaire de référence de Sika - a annoncé son intention de vendre l'entreprise zougoise au leader mondial des matériaux de construction. Les tribunaux auront le dernier mot sur le projet de reprise, contesté par la direction générale et une partie du conseil d'administration de Sika, ainsi que par les cadres et les autres actionnaires minoritaires. Parmi les frondeurs, on retrouve la fondation Ethos, qui représente près de 200 caisses de pension suisses. Son directeur Dominique Biedermann éclaire les enjeux de cette bataille partie pour durer.

**Pourquoi Ethos s'oppose-t-il au projet de reprise?**

**Dominique Biedermann:** Nous nous engageons pour une industrie centenaire que nous ne voulons pas voir disparaître. Nous avons toujours soutenu la famille Burkard, qui a démontré une loyauté sans faille à l'entreprise jusqu'à l'année dernière. Mais quand elle a annoncé son intention de vendre sa participation au concurrent Saint-Gobain, en décembre dernier, nous avons eu un choc. La famille a évidemment le droit de vendre ses actions si elle le souhaite, mais il n'est pas acceptable qu'elle agisse en cachette, sans s'entendre au préalable avec le conseil d'administration. Et si nous nous engageons, c'est aussi parce que nous craignons que ce cas de figure se reproduise dans d'autres entreprises.

## «Il n'est pas impossible que Saint-Gobain finisse par jeter l'éponge»

La reprise de Sika par Saint-Gobain n'est-elle pas inéluctable, du moment qu'elle est voulue par le propriétaire de Sika? Pas forcément. N'oubliez pas que la famille Burkard ne possède que 16% du capital et qu'elle n'est pas parvenue à imposer ses vues lors de l'assemblée générale du 14 avril dernier, qui a abouti à la réélection du conseil d'administration en place.

**Oui, mais le conseil d'administration avait préalablement décidé de limiter les droits de vote de la famille...**

Il faut bien avoir à l'esprit que la famille Burkard bénéficie d'un régime de faveur qui lui permet d'avoir 52,4% des droits

de vote en détenant seulement 16,1% du capital-actions de Sika. De plus, si l'on s'en tenait aux statuts de l'entreprise, la famille serait limitée à 5% des droits de vote, mais elle bénéficiait d'une exception accordée par le conseil d'administration au vu de sa loyauté envers l'entreprise.

Or la famille a décidé d'unir son destin à celui de Saint-Gobain. En décembre, elle a annoncé à la Bourse suisse qu'elle formait désormais un seul et même groupe avec Saint-Gobain. Lequel est devenu, de facto, actionnaire indirect de Sika. Le conseil d'administration estime, dans ces circonstances, qu'il peut remettre en question le régime de faveur accordé à la famille Burkard.

**Le conflit autour de la reprise de Sika pourrait encore durer jusqu'à deux ans, selon des experts. Qu'en pensez-vous?**

La bataille est en effet partie pour durer. Deux fronts judiciaires sont ouverts. Le premier concerne la limitation des droits de vote de la famille lors du renouvellement du conseil d'administration. Un recours de la famille est pendant au Tribunal cantonal de Zoug. Le second front porte sur la clause d'exemption, dite d'opting out, qui permet à la famille de vendre ses actions sans qu'une offre publique d'achat (OPA) soit présentée à l'ensemble des actionnaires. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma), qui vient de se prononcer sur ce point, a donné raison à la famille. Toutes ces décisions feront probablement l'objet de recours jusqu'au Tribunal fédéral. Et le Tribunal fédéral ne travaille pas vite...

**Vous pensez que Saint-Gobain finira par jeter l'éponge face à l'imbrroglio juridique?**

Ce n'est pas impossible du tout. L'accord entre la famille Burkard et Saint-Gobain court jusqu'à fin juin 2016. A cette date, si Saint-Gobain n'obtient pas le feu vert pour acquérir Sika sans devoir faire une offre sur la totalité du capital, il peut se retirer. Notre espoir, c'est que la famille Burkard trouve un arrangement avec le conseil d'administration, une solution peut-être moins rémunératrice, mais où elle garde son honneur. Car les employés de Sika ne peuvent pas comprendre, dans la situation actuelle, que chaque membre de la famille puisse recevoir une somme de 500 millions de francs.

En quoi le cas Sika peut-il faire école?



**Dominique Biedermann:** «Notre espoir, c'est que la famille Burkard trouve un arrangement avec le conseil d'administration, une solution peut-être moins rémunératrice, mais où elle garde son honneur.» ALAIN WICHT-A

Sur les 200 sociétés cotées à la Bourse suisse et comprises dans l'indice SPI, 56 ont une clause d'opting out. Cela signifie que l'actionnaire de référence des dites sociétés peut céder son paquet d'actions à un acquéreur, sans que celui-ci doive faire une OPA sur la totalité du

capital, en empochant une prime juteuse au passage. Avec cette clause, la famille Hayek pourrait décider du jour au lendemain de céder le contrôle de Swatch à un fonds spéculatif au détriment des actionnaires minoritaires! La loi sur les bourses devrait être revue sur ce point. I

## Une affaire à 2,75 milliards

**Pour s'offrir Sika,** Saint-Gobain a mis 2,75 milliards de francs sur la table. C'est que le suisse Sika, qui fournit l'industrie et le bâtiment en matériaux spéciaux (additifs pour béton et mortier, matériaux adhésifs et d'étanchéité...), compte parmi les leaders mondiaux du marché. La société zougoise passe pour très innovante et jouit d'une situation financière très solide. Elle possède 90 filiales à travers le monde et emploie quelque 17 000 personnes, dont 210 sur le site de Guin. Créée en 1910 par Kaspar Winkler, Sika est aujourd'hui contrôlée par ses héritiers, la famille Burkard-Schenker. Qui veut vendre ses parts à Saint-Gobain.

La direction générale et une partie du conseil d'administration de Sika jugent la transaction hostile et s'y opposent avec la dernière énergie. Le président du conseil, Paul Hälg, souligne qu'une telle mainmise engendrera «d'énormes conflits d'intérêts, notamment parce que Saint-Gobain est le concurrent direct de Sika sur notre activité mortier».

**Même si la bataille** semble partie pour durer, le géant français de l'habitat réaffirme sa détermination à mener à bien l'opération. «Saint-Gobain a 350 ans cette année, nous ne sommes donc pas à quelques mois près», réagit Sophie Chevallon, directrice de la communication du groupe. «Nous avons prolongé l'accord avec la famille, cet accord peut être encore reconduit. Nous prendrons le temps qu'il faudra car nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. C'est une belle opération, avec une vraie logique industrielle.» Et la porte-parole de souligner sa «confiance» dans la justice helvétique: «Tout ce qui a été fait est parfaitement légal.» GM